

## Rapport de la Présidente

Séance publique du vendredi 14 décembre 2018

**1**ère **Commission N**° CD-2018-6-1-2

Service instructeur

DGS - Service du contrôle de gestion et pilotage politiques publiques

Service consulté

## CONTRIBUTION DEPARTEMENTALE AU BUDGET DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS)

Résumé : Pour l'année 2019, il est proposé de verser au SDIS une contribution au fonctionnement de 22 750 000 € et une subvention d'équipement, de 1 000 000 €, fléchée sur l'acquisition de véhicules et de moyens informatiques.

Dans la droite ligne du travail de prospective financière qu'îl a réalisée, le projet de budget du SDIS pour l'exercice 2019 poursuit une démarche volontariste de maîtrise des coûts et affiche une progression raisonnée de + 0.5 %.

De même, dans la logique du plan pluriannuel d'investissement qu'il a mis au point, le SDIS poursuit son programme d'investissement ; il est à relever que le taux de réalisation du budget investissement est en très nette hausse.

Le tableau des évolutions prévisibles des ressources et charges de l'année 2019 est joint au présent rapport.

Comme l'année passée, le Département et le SDIS se sont mis d'accord sur les modalités suivantes :

- une hausse globale de 0.5 % de la part départementale dans le financement du SDIS ;
- une contribution départementale au budget de fonctionnement d'un montant de 22 750 000 € (vingt-deux millions sept cent cinquante mille €uros) ;
- une subvention d'investissement de 1 000 000 € (un million €uros) fléchée sur l'acquisition de véhicules et de moyens informatiques.

La convention triennale de financement à conclure entre le SDIS et le Département sera soumise à l'assemblée en début d'année 2019.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de :

- Fixer la contribution d'un montant de 22 750 000 € (vingt-deux millions sept cent cinquante mille euros) au budget de fonctionnement du SDIS et d'imputer cette somme au chapitre 65, fonction 12, nature 6553, programme C 782;
- Attribuer une subvention d'investissement de 1 000 000 € (un million d'euros) fléchée sur l'acquisition de véhicules et de moyens informatiques et d'imputer cette somme au chapitre 204, fonction 12, nature 2041781, programme C 282.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente

Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT